### Projet de loi santé 2015

« Il dotera l'hôpital d'une responsabilité nouvelle vis à vis de son territoire » Marisol Touraine



Quoi de neuf Docteur?

\*Remplace le chapitre II du titre III du livre 1er de la sixième partie du CSP

## Des objectifs similaires

1) Stratégie commune à ses membres

2) Rationalisation des modes de gestion par mise en commun de fonctions et activités par délégations ou transferts de compétences entre établissements

# Le projet médical « unique »

- Un projet médical « unique » pour tous ses membres
  - Les CHR ou CHRU, les EPSM ou tout autre désigné par l'ARS peuvent être associés à l'élaboration du projet médical de GHT, dont ils ne sont pas membres, du fait de leur rôle de recours ou de référence
  - Les ES privés peuvent être associés à l'élaboration du projet médical de territoire

## Le GHT: ça concerne qui?

- Constitué par des Établissements publics de Santé (EPS), dans le cadre d'un Schéma régional de GHT
  - Un ou plusieurs établissements ou services médico-sociaux publics peuvent adhérer à un GHT
    - MECS, CAMPS, ESAT, EHPAD, SSIAD, SAAD, MAS, FAM, Centres de ressources, centres d'accueil pour toxicomanes, CAARUD, SAMU social, Service d'auxiliaires de vie...
  - Les E privés peuvent être associés par convention : statut d'« Établissement partenaire »
- Un EPS, un EMSP ou un SMSP ne peut adhérer qu'à un seul GHT

#### Quelles contraintes?

- La convention constitutive du GHT est approuvée par la ou les ARS, en conformité avec le(s) projet(s) régional(aux) de santé
- Une adhésion avant le 31/12/2015
- Respect du projet médical unique du GHT
- Le refus d'adhésion empêche de bénéficier des dotations de financements de l'aide à la contractualisation
- La certification est conjointe à tous les EPS membres du GHT

#### **Quelle Convention?**

- Un décret à paraître relatif à la stratégie médicale unique
- Pas de gouvernance visible, ni décret en vue ...
- •L'administrateur du GHT sera un des directeurs des établissements concernés, ou le directeur des établissements membres en cas de direction commune.

### Un EPS support ...

- Rationalisation des modes de gestion par la mise en commun de fonctions et activités
- Désignation d'un EPS « support »
  - PUI unique
  - Contrôle de gestion
  - Organisation de la PDS
  - Formation initiale et continue
  - Politique des achats
  - Activités administratives et logistiques
  - Activité de recherche
  - Politique amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins

## Le DIM unique

- L'établissement support désigné assure obligatoirement pour le compte de l'ensemble des établissements membres
  - La gestion d'un SIH et d'un DIM uniques par 2 dérogations ...
    - Au droit au respect de la vie privé des patients et du secret des informations les concernant, réputées confiées au GHT
    - Au principe selon lequel le DIM procède à l'analyse et à la facturation de l'activité de l'ensemble des membres du GHT

#### Questions?

- Quels seraient les équipements à disposition de l'établissement support et aux autres membres pour transférer les données ?
- Quid du régime de partage et d'hébergement des données ?
- Quid du transfert des actuelles licences ?
- Qui serait responsable en cas d'erreur de codage ?
- ...à vous !!

### Dr Gilles Madelon SEAIM – CH de Mulhouse

Secrétaire général du Syndicat des DIM

SDIM: www.sdim.fr

Le DIM: <u>www.departement-information-medicale.com</u>